

*Pôle communication*  
24 65 42

Mercredi 17 avril 2024

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 17 avril 2024, a examiné **un** projet de loi du pays, arrêté **un** projet de délibération du Congrès, adopté **27** arrêtés, examiné **53** dossiers d'étrangers et émis **deux** avis.

### Projet de loi du pays

---

**Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, de Yannick Slamet et Thierry Santa, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays portant diverses dispositions relatives au droit du travail et de la protection sociale.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Congés parentaux, allaitement, âge départ à la retraite, congé pour responsabilités coutumières, le code du travail s'adapte ».*

### Délibération du Congrès

---

**Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant diverses dispositions relatives au droit du travail.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Congés parentaux, allaitement, âge départ à la retraite, congé pour responsabilités coutumières, le code du travail s'adapte ».*

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une allocation mensuelle d'accompagnement pour 34 étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2024.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2016-2417/GNC du 31 octobre 2016 portant autorisation de fonctionnement d'un établissement d'hébergement pour femmes en difficulté dénommé « CAFED - Centre d'accueil pour femmes en difficulté », géré par la province Nord.

À la suite d'une visite de conformité, l'extension du CAFED a été autorisée. L'établissement passera ainsi d'une capacité d'accueil de deux à sept places pour des femmes, accompagnées ou non d'enfants. Durant les travaux, le centre sera délocalisé permettant d'assurer la continuité de sa mission.

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a rejeté l'autorisation d'exercer une activité de rétrocession pharmaceutique au sein de la pharmacie à usage intérieur (PUI) de la Clinique Kuindo-Magnin.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'avenant n° 4 à la convention des infirmiers, conclu le 24 mai 2018 entre la CAFAT, la province Sud, la province des Îles Loyauté, la mutuelle du commerce, la mutuelle des fonctionnaires, la mutuelle du nickel, la mutuelle des patentés libéraux d'une part, et le syndicat des infirmiers à domicile de Nouvelle-Calédonie d'autre part.

Dans une démarche de maîtrise des dépenses de santé, la convention des infirmiers pose le principe d'un plafond annuel d'activité. Chaque professionnel dont l'activité dépasse le niveau d'activité peut être amené à reverser les montants remboursés correspondant à ce dépassement. La convention prévoyait jusque-là que le contrôle médical unifié vérifie auprès d'un échantillon de patients en cours de traitement, la qualité des soins dispensés par tous les infirmiers ayant dépassé le plafond au cours de l'année. Or, le nombre d'infirmiers en dépassement étant en augmentation chaque année, le contrôle médical n'est plus en mesure de procéder au contrôle de tous les infirmiers.

L'avenant a pour objectif d'autoriser le contrôle médical unifié à réaliser un contrôle de la qualité des soins, non plus sur la totalité des infirmiers en dépassement, mais sur un panel de professionnels identifié à partir de critères qui auront été préalablement définis. Toutefois, la situation de tous les infirmiers en dépassement sera examinée en commission conventionnelle paritaire des infirmiers.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé les huit professionnels de santé suivants, titulaires de diplômes étrangers (délivrés hors Union européenne), à exercer de façon dérogatoire et temporaire la profession de médecin en Nouvelle-Calédonie :
- Samuel Havuginoti, Didier Uwihagarikiye et Willy Abayizeye (médecins généralistes) ;
  - Mane Moussa (médecin spécialiste en neurologie) ;
  - Ernest Barekensabe (médecin spécialiste en gynécologie obstétrique) ;
  - Mohamed Medhi Sboui (médecin spécialiste en anesthésie et réanimation) ;
  - Ghazi Chabchoub (médecin spécialiste en santé publique) ;
  - Sarra Boufarguine (médecin spécialiste en dermatologie).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant réorganisation et fixant les attributions de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF). Afin de se préparer aux défis d'avenir que sont le traitement de la donnée, la dématérialisation de la chaîne budgétaire et comptable, et la maîtrise des risques, la DBAF a transformé son organisation suivant trois axes majeurs :
1. le renforcement du service support métier par l'intégration d'une mission de prospective financière. L'objectif est de consolider les données afin de renforcer les capacités statistiques et d'améliorer les analyses en fonction d'indicateurs macroéconomiques, de variables économiques et de politique fiscale. La création d'un infocentre qui disposera en temps réel, de résultats fiables de rendement fiscal est envisagée. Le service support métier (SMM) devient ainsi le service support métier, de la statistique et de la prospective (le SSMSP). ;
  2. la dématérialisation de la chaîne comptable et budgétaire ;
  3. l'intégration de la maîtrise des risques et du contrôle interne. L'objectif est dans un premier temps de recenser les process de la DBAF en vue d'établir une cartographie des risques internes majeurs. Le contrôle interne passera ensuite par l'analyse des process, la revue des délégations de signatures et l'élaboration d'un organigramme fonctionnel détaillé.

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-2903/GNC du 18 octobre 2023 portant approbation des tarifs de la société Fiji Airways.
- Deux classes tarifaires basse contribution activées de manière ponctuelle jusqu'au 31 décembre 2024 en fonction du marché, ont été ajoutées. Ces tarifs sont commercialisables en aller/retour uniquement.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé un représentant fiscal relatif à l'application de la taxe sur les conventions d'assurances affectée à l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles. La SARL OCEA Nouvelle-Calédonie est ainsi agréée comme représentant fiscal de la société d'assurance Swisslife assurance et patrimoine, dont le siège social est situé en France métropolitaine.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du Fonds Nickel (FNI). Il est arrêté comme suit :

- section de fonctionnement : 209 454 780 francs en recettes et 55 292 980 francs en dépenses ;
- section d'investissement : 611 174 985 francs en recettes et 348 274 804 francs en dépenses.

Le résultat annuel global est excédentaire pour un montant de 417 061 981 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a élargi, au profit de la société NIPPON YAKIN KOGYO, les dispositions de l'arrêté n°2016-629/GNC du 29 mars 2016 autorisant la société minière Georges Montagnat (SMGM) à céder du minerai saprolitique au profit de la société Pacific Metals Company (PAMCO).

Cette autorisation est accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026 et pour un tonnage maximal annuel de 480 000 tonnes humides (th), tous clients confondus. Le minerai proviendra des mines exploitées activement par la SMGM (Tomo, Vulcain, Ouinné), et pourra provenir des éventuels autres sites miniers pour lesquels SMGM obtiendrait une autorisation d'exploitation minière.

Pour la société PAMCO, les teneurs sur sec du minerai cédé sont inférieures ou égales à 2 % en nickel par cargaison et inférieures ou égales à 2 % en nickel en moyenne annuelle. Pour la société NIPPON YAKIN KOGYO Co, les teneurs sur sec du minerai cédé sont inférieures ou égales à 1,80 % en nickel par cargaison et inférieures ou égales à 1,80 % en nickel en moyenne annuelle.

En raison de la baisse drastique des commandes de ses clients japonais historiques, la SMGM a cherché sur le Japon de nouveaux débouchés pour ses minerais afin de garantir le maintien de son niveau d'activité. La société NIPPON YAKIN, déjà client de la SLN depuis 2011, a déjà confirmé le souhait d'acheter du minerai à la SMGM pour 2024. NIPPON YAKIN semble mieux faire face à la concurrence indonésienne que PAMCO et SUMITOMO. C'est un opérateur intégré verticalement qui dispose d'une usine pyrométallurgique avec un four rotatif électrique qui lui permet d'être plus compétitif et qui produit des aciers inoxydables et des alliages.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a subrogé les quotas d'exportation de produits miniers de nickel détenus par la Société des mines de la Tontouta (SMT).

Pour rappel, la SMT est le troisième exportateur de minerais de Nouvelle-Calédonie après NMC et SLN, ce qui représente 16 % des exportations totales de minerais bruts. En raison de l'importante baisse des volumes de minerais importés par les fondeurs japonais et de la baisse des cours du nickel, les entreprises minières sont contraintes de rechercher de nouveaux débouchés afin de valoriser au mieux leur production.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a accordé à la SMT, jusqu'au 31 décembre 2024, une autorisation de cession d'un tonnage complémentaire de 400 000 tonnes humides de minerais vers la Chine, en décomptant ce volume des quotas qu'elle détient pour la destination Japon.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé la validité de l'autorisation définie par l'arrêté n° 2021-1827/GNC du 20 octobre 2021 de la société Georges Montagnat (SMGM) à céder du minerai de basse teneur en nickel au bénéfice final de sociétés chinoises via la société GLENCORE INTERNATIONAL AG.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, pour un tonnage maximal annuel de 330 000 tonnes humides de minerais dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 1,80 % en nickel par cargaison, et inférieures ou égales à 1,80 % en nickel en moyenne annuelle.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté de subrogation des quotas d'exportation de produits miniers de nickel détenus par la Société minière Georges Montagnat (SMGM).

La société SMGM est ainsi autorisée à exporter jusqu'à 250 000 tonnes humides (th) supplémentaires de minerai vers la Chine en les décomptant des quotas qu'elle détient vers le Japon, mais en se conformant aux conditions d'export vers la Chine (qualité chimique des minerais exportés etc.). Cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour rappel, SMGM a été en 2023, le quatrième exportateur de minerais de Nouvelle-Calédonie après NMC, SLN et SMT avec 7 % des exportations totales de minerais bruts. Elle dispose de deux autorisations de cession de minerais vers le Japon, au bénéfice des sociétés PAMCO et SUMITOMO pour un tonnage annuel global de 1 055 Kth. Elle bénéficie également d'une autorisation d'exportation au bénéfice de plusieurs sociétés chinoises via son trader, la société GLENCORE International AG.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a révisé les trois certifications professionnelles suivantes : « agent de traitement de valeurs » (ATV), « convoyeur de valeurs » (CV) et « agent de maintenance des automates bancaires » (AMAB).

Compte tenu de l'évolution technique et réglementaire de ces métiers, les diplômes existant ont été révisés afin de répondre aux besoins des professionnels. Après une analyse et un recensement des évolutions survenues dans les secteurs concernés, ces diplômes ont été mis à jour pour mieux s'adapter à la réalité du terrain.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2013-0093/GNC du 3 janvier 2013 portant autorisation de fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement pour personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie dénommé « Fleur de vie ».

Créée en 2011, l'association « Fleur de vie » a pour objet les services à la personne et plus spécifiquement, l'accompagnement de vie en faveur des enfants à besoins éducatifs particuliers, des adultes et des personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie. Depuis 2022, l'association propose un service de prise en charge éducative dans une perspective de maintien et/ou de développement des capacités psychiques et intellectuelles et également de soutien aux parents.

Dans ce cadre, elle a été autorisée, pour une période de deux années à créer un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD), doté de 9 places et intervenant sur la côte ouest de la province Nord.

À la suite de l'acquisition de locaux adaptés à son activité en 2023, le siège social de l'association est donc modifié.

### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC). Il est arrêté comme suit :

- section de fonctionnement : 132 876 665 francs en recettes et 119 279 443 francs en dépenses ;
- section d'investissement : 3 063 800 francs en recettes et 6 898 377 francs en dépenses.

Le résultat annuel est excédentaire pour un montant de 9 762 645 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif avec reprise des résultats de l'exercice 2024 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC). Il est arrêté à la somme de 167 516 368 francs répartis comme suit :

- section de fonctionnement : 141 293 134 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- section d'investissement : 26 223 234 francs en recettes et 10 569 553 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 15 653 681 francs.

## Arrêté de désignation

### Au visa d'Adolphe Digoué, de Christopher Gygès et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1379/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE).

Angélique Renucci est désignée en remplacement d'Alizée Bonnet en qualité de suppléante de Christopher Gygès.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **37** titres de séjour, **11** autorisations de travail et **cinq** renouvellements d'autorisation de travail.

## Avis du gouvernement

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret relatif à la médecine du travail en détention.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur le projet de transfert de gestion à la commune de Bourail d'une dépendance du domaine public maritime de la province Sud.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.